

## S20

# Risques dans les industries chimiques et pétrochimique – niveau 1

### Objectif :

Apporter aux stagiaires les connaissances nécessaires dans le domaine de la sécurité pour être **capable** :

- de mesurer les conséquences humaines, matérielles et financières d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle,
- de définir un danger, une exposition, un risque, une mesure de prévention et un moyen de protection,
- d'identifier les rôles et responsabilités de chacun en matière de sécurité,
- d'identifier les principaux risques générés par l'Entreprise Utilisatrice et les autres Entreprises Extérieures présentes,
- d'appréhender l'importance de la préparation du travail,
- d'appliquer en connaissance les préconisations d'un Plan de Prévention et des Autorisations de Travail,
- de mettre en œuvre des mesures conservatoires en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident.

### Personnes concernées :

Toute personne d'Entreprises Extérieures intervenant dans des Entreprises Utilisatrices.

### Pré-requis :

Savoir lire et écrire le français.

### Moyens pédagogiques :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
- Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
- Travaux pratiques et étude de cas effectués par chaque stagiaire.
- Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes.
- Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

### Durée préconisée :

1 jour.

### Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 8 personnes.

### Programme :

- Le contexte de la sous-traitance.
- Accidents et maladies professionnelles.
- Les risques de la co-activité.
- Analyse et évaluation des risques.
- La multi-causalité.

Les risques génériques : chimiques (toxiques, incendie, explosion ...), les travaux en hauteur, les manutentions, l'électricité, la haute pression et le sablage, les machines, les travaux par points chauds, les rayonnements, la pression, les travaux de fouilles, le bruit, l'amiante, les espaces confinés, l'électricité statique.

La prévention lors des interventions.

Consignation et mise à disposition.

Les consignes et autorisations.

Plans de prévention et coordination.

Les responsabilités du N1.

Les partenaires.

Situation de travail dégradée.

Mise en sécurité.

Alerte.

Droit de retrait.

Evaluation des connaissances.

### **Validation de la formation :**

Après contrôle des connaissances, cette formation est sanctionnée par un certificat de stage, d'une validité de 3 ans.